



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2022

Se déroulant immédiatement à la fin de la 1<sup>re</sup> séance extraordinaire  
du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue à 19 h

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 6 janvier 2022 se déroulant immédiatement à la fin de la 1<sup>re</sup> séance du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue à 19 h 05, à la salle Jeanne-Gariépy du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), à laquelle sont présents par vidéoconférence ou en présentiel, les conseillers suivants : MM. Daniel Forget, Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis, Sébastien Bazinet ainsi qu'Yves Bélanger (maire de la Municipalité de La Macaza en visioconférence).

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina et la greffière, Mme Katia Morin sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et médias sociaux, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

*Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance extraordinaire a lieu sans présence du public, partiellement en présence des membres du conseil et par tout moyen de communication permettant de voter de vive voix. Certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible. Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.*

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 05. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes.

### **CONFIRMATION DES PRÉSENCES**

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

003/06-01-2022-A

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yves Bélanger  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
  - 1.1 Ouverture de la séance
  - 1.2 Confirmation des présences
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - 2.1 Aucun



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2022

Se déroulant immédiatement à la fin de la 1<sup>re</sup> séance extraordinaire  
du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue à 19 h

### **3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro A-2022-49 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées à l'Agglomération de Rivière-Rouge pour 2022

### **4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun

### **5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Aucun

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1 Aucun

### **7. TRAVAUX PUBLICS**

- 7.1 Aucun

### **8. LOISIRS ET CULTURE**

- 8.1 Aucun

### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

- 9.1 Aucun

### **10. DIVERS**

- 10.1 Aucun

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, si tous les membres sont présents, tout au long de la séance.

### **ADOPTÉE**

### **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-2022-49 DÉCRÉTANT ET ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2022**

M. Pierre Alexandre Morin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-2022-49 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2022.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. Pierre Alexandre Morin dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2022

Se déroulant immédiatement à la fin de la 1<sup>re</sup> séance extraordinaire  
du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue à 19 h

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, la séance est levée. Il est 19 h 07.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse  
Maire

\_\_\_\_\_  
Katia Morin  
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire